L'administration du royaume à la fin du XIIIe siècle

L'organigramme se lit à partir du haut. En haut se trouve le roi. En-dessous se trouvent trois organismes consultés par le souverain :

- le Conseil du roi (qui traite des affaires politiques) ;
- le Parlement (chargé des affaires de justice) ;
- la Chambre des comptes (chargée des questions de finances).

Le roi contrôle l'administration dans les provinces confiée aux baillis dans le nord de la France, aux sénéchaux dans le sud. Baillis et sénéchaux ont un pouvoir de contrôle sur la justice, les finances et l'armée royale.

Copyright Sdadv-Inshea 2006-2007

L'administration du royaume à la fin du XIIIe siècle

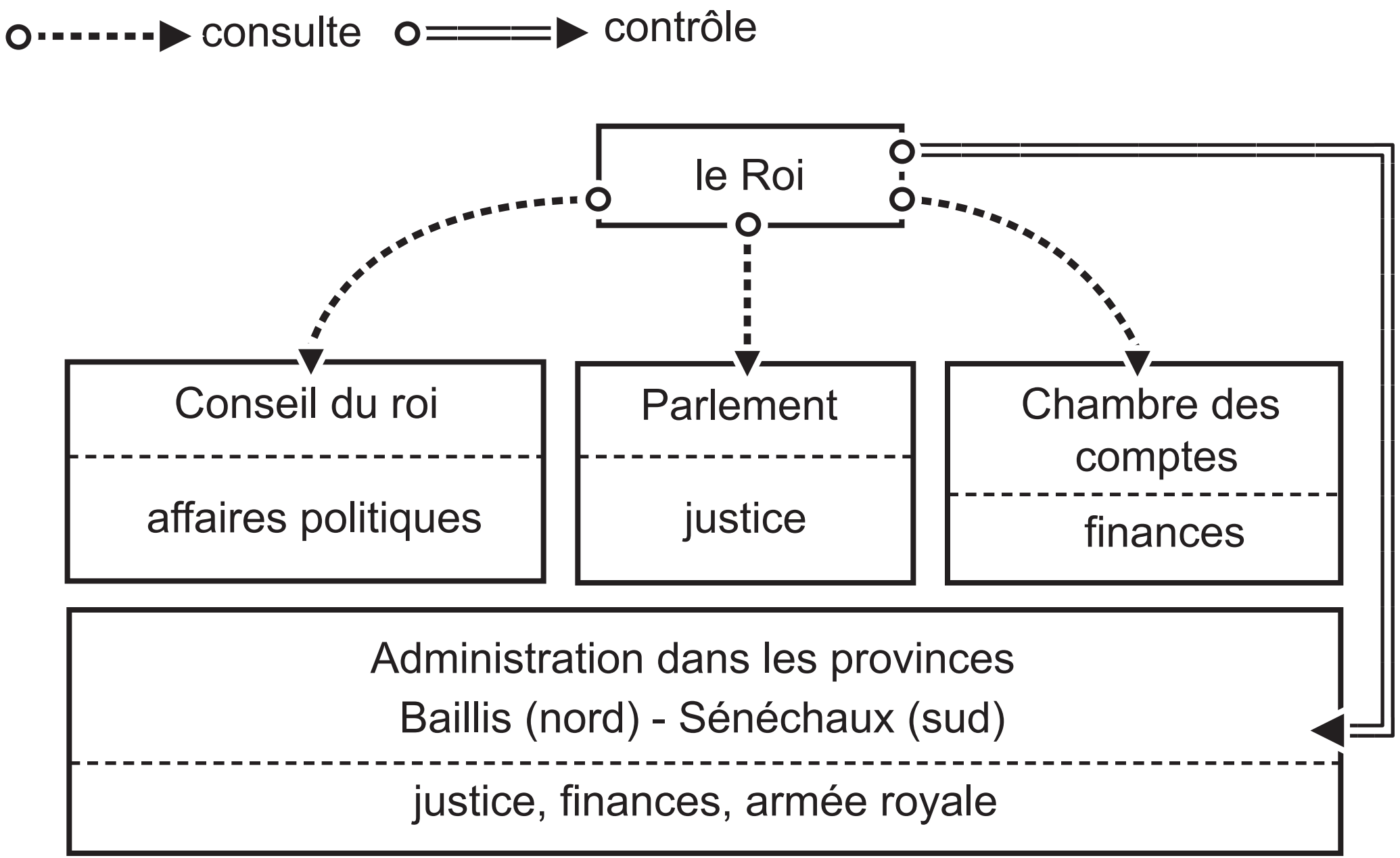

© INSHEA-SDADV-2006/2007